

Les orientations éducatives du service enfance

Accompagner et guider les citoyens de demain

Comme l'école, le centre de loisirs est un espace d'exercice à la citoyenneté, un lieu de vie sociale. L'enfant y découvre les autres et apprend à vivre avec eux, à les respecter, à les comprendre et à élaborer des projets qui dépassent son intérêt personnel.

Devoirs liés à la vie en collectivité :

- Le respect des biens matériels :

L'enfant doit se sentir concerné, s'approprier l'environnement comme un bien propre et prendre conscience qu'y porter atteinte nuit aux autres et à lui-même.

- Le respect du patrimoine naturel :

L'enfant doit prendre conscience de la fragilité de la nature et de la responsabilité de chacun à son égard au travers de projets éco citoyens.

- La maîtrise de soi à l'égard d'autrui :

Canaliser ses émotions et exclure les comportements violents non seulement physiques mais aussi verbaux. Les occasions de se comporter violemment envers les autres ne se limitent pas à son expression physique : insulter quelqu'un, s'en moquer, voire lui couper la parole, c'est aussi en un certain sens, "l'agresser".

Accepter de perdre, attendre son tour, encourager, ne pas tricher sont des qualités indispensables à la bonne entente d'un groupe.

- Une attitude solidaire :

L'éducation à la solidarité fait partie de nos missions : regarder, tolérer, comprendre, écouter les autres permet à l'enfant de se transformer et de développer des capacités relationnelles. C'est le cas lorsqu'il s'agit de témoigner de la solidarité envers autrui, par exemple à l'égard d'un camarade en difficulté ou porteur de handicap.

Des droits à faire vivre :

- Être considéré avec respect :

Le respect de la personne est un devoir qui se manifeste notamment dans la maîtrise de soi envers autrui, mais c'est aussi un droit.

- Accéder aux activités de son choix :

Permettre à tous les enfants, de participer aux activités proposées en les adaptant à chacun. Être capable de faire des propositions et ses propres choix.